REGLEMENT PARTICULIER ENDURANCE TOUT-TERRAIN

14ème ENDURANCE TOUT-TERRAIN DE L'ORLEANAIS CENTRE VAL DE LOIRE

Les 26 et 27 juin 2021







Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règles spécifiques endurance tout terrain.

ARTICLE 1.P ORGANISATION

L'ASA LOIRET organise les 26 et 27 juin 2021 une compétition automobile nationale d'endurance tout terrain intitulée :

LES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS, CENTRE-VAL DE LOIRE

Les participations étrangères sont autorisées.

Cette compétition compte pour :

- Championnat de France d'Endurance Tout-Terrain pour les pilotes des groupes T1A et T3 classes 1A, 1B et S
- Championnat de France d'Endurance 4x4 pour les pilotes des groupes T2, T2B, T2B+ dont 4x4 classic confondus
- Challenge Endurance 2 roues motrices pour les pilotes du groupe T1B
- Challenge Endurance 4x4 Classic pour les pilotes admis au challenge 4x4 Classic
- Challenge SSV
- Challenge des organisateurs des 6H TT AO6 (Bordeaux, Orléans et Santerre)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 25/03/2021 sous le numéro 008/2021 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 209 en date du 01/04/2021.

Selon l'état des risques sanitaires et des consignes gouvernementales, notamment le couvre-feu, le présent règlement particulier pourra faire l'objet d'un additif précisant le protocole à respecter et d'un éventuel nouveau timing.

1.1.P OFFICIELS

Fonction	Nom, Prénom	Licence	ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	OMNES Sylvain	37320	1504
Membres du Collège	CITERNE Eugène,	10415	0114
	BONNAY Jean-Marc	25558	1504
Directeur de Course	PERROT José	6570	1504
Directeur(s) de Course adjoint(s)	COURTIN Jacques	6233	1504
Adjoints à la Direction de Course	FOURNEAUX Didier	7071	1317
	MONNIER Sylvie	9968	1307
	MONNIER Sylvain	9636	1307
	PERROT Elizabeth	6567	1504
Commissaires Techniques	VERRON Sébastien (délégué)	10602	1003
	COURTIN Philippe	42190	1504
	MAIRE Jean-Marie	29577	1010
	TOURLOURAT Michel	8826	1504
	VERVAET Patrick	221227	1504
stagiaire	MARECHAL Didier	308878	1504
Commissaires Sportifs Chargés des relations	TREMBLAY Gérard	209337	1504
avec les concurrents	GARDIA Sophie	54158	1504
Contrôle de la publicité et des numéros de course	MONNIER Sylvain	9636	1307

Chronométreur(s)	AFC MICRO CHRONOMETRAGE		
	BOURDARIAS Alain	5236	1438
Commissaire responsable du Parc Fermé	COURTIN Jacques	6233	1504
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	BRISSET Jean-Yves	3244	1504
Médecin Chef	ABIKANLOU Dieudonné CENDRIE Pascal	216007 183873	1504 1504
Responsable Sécurité	COURTIN Jacques	6233	1504
Responsable du service presse	PIVERT Laura	248730	1504
Juges de Faits	Les commissaires « chef de poste »		

L'organisateur administratif et technique est l'ASA LOIRET

Association Sportive Automobile du Loiret (ASA Loiret), Maison des Sports, 1240 Rue de la Bergeresse, 45160 Olivet - asaloiret@gmail.com - www.asa-loiret.com

Comité d'organisation :

- Administratif : Gilles ROUX
- Technique : Jean-Yves BRISSET, Sylvain OMNES, Jean-Claude PAINCHAULT et Roger SOULAT

1.2.P HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organiser				
Clôture des engagements	19 juin 2021 à minuit				
Publication de la liste des engagés	21 juin 2021				
Date et lieu de la compétition	26 et 27 juin 2021, terrain de la Grémuse à Ardon				
Samedi 26 juin 2021 :					
Vérifications administratives et techniques	de 8h30 à 11h30				
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	à 10h, local du collège				
Briefing obligatoire (ou écrit selon risques sanitaires)	à 13h30 devant le podium				
Horaire d'ouverture ravitaillement	à 14h				
Horaire des essais chronométrés	de 14h30 à 16h				
Horaire des essais qualificatifs	de 16h30 à 18h				
Dimanche 27 juin 2021 :					
Horaire d'ouverture ravitaillement	à 9h				
Horaire de sortie des stands	de 9h05 à 9h40				
Horaire de la fermeture de la pré-grille	à 9h40				
Horaire de la course	de 10h à 16h				
Affichage des résultats provisoires	à 16h30				
Remise des prix	à 16h30 devant le podium				

1.3.P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 26 juin 2021 de 8h30 à 11h30 sur le circuit. Il appartient aux équipages engagés de vérifier leur heure de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'organisation (www.asa-loiret.com). Si à la date du jeudi 24 juin, l'équipage n'a pas obtenu les informations précitées, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06 71 43 56 75.

Les véhicules SSV de série n'ayant pas encore eu les plombages requis, devront préalablement prendre rendezvous avec le commissaire technique responsable.

Les opérations de démontage et de contrôle final seront effectuées au Garage d'Olivet, au taux horaire de maind'œuvre de 66,00 euros TTC

ARTICLE 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT / INSCRIPTION

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Jean-Yves BRISSET, 11 Avenue de la Mandrille, 45380 CHAINGY

Tél: 06 71 43 56 75 - Mail: jynbrisset@sfr.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 19 juin 2021 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 800 € avec la publicité obligatoire de l'organisateur, + 25€ de location transpondeur
- 1600 € sans la publicité obligatoire de l'organisateur, + 25€ de location transpondeur

NB:

- Pour un équipage comprenant un ou plusieurs licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera diminué de 50€ par licencié ASA Loiret (ex : pour un équipage comprenant deux pilotes licenciés ASA Loiret, le montant de l'engagement sera de 700€)
- L'engagement sera refusé s'il n'est pas accompagné du paiement (chèque ou virement) ; les chèques ne seront encaissés qu'à la fin des vérifications administratives et techniques.
- Sur l'engagement : 25 euros seront reversés à des œuvres caritatives s'il y a au moins 40 engagés

Les chèques doivent être à l'ordre de : ASA LOIRET

Annulation par l'organisateur :

- Si à la clôture des engagements, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.
- En cas de difficultés, techniques ou financières, dues aux autorisations d'organiser ou aux contraintes de mise en place des recommandations ou directives sanitaires avant ou au moment de la manifestation, que ce soit pour l'organisation, pour les concurrents, pour les officiels et médias, pour les spectateurs, etc., l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Mise à disposition d'un transpondeur : La caution est fixée à 220 € et est à remettre en chèque ou espèces aux contrôles administratifs. La caution sera restituée le soir de l'épreuve avec le retour du transpondeur à l'organisation. La location de 25€ du transpondeur est à ajouter au prix de l'engagement.

3.1.10P NOMBRE DE VOITURES

Le nombre d'engagés est fixé à 60 voitures maximum.

3.2.P EQUIPAGES

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité. Titre de Participation TPNC(E) admis.

Les concurrents étrangers devront présenter l'autorisation de participation à l'épreuve de leur Fédération sportive.

Les coéquipiers sont autorisés (à mentionner sur le bulletin d'engagement), avec licence FFSA ou Titre de Participation TPNCETT(E).

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Des suppléants pourront être désignés pour remplacer les concurrents forfaits

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Liste des groupes/classes admis, conformément aux règles spécifiques endurance tout terrain.

4.2.P CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

Ils sont attribués par le délégué technique FFSA responsable Mr Sébastien VERRON +33 (0)6 16 83 09 31

ARTICLE 5.P PUBLICITE

Les publicités obligatoires sont AEB, LECLERC et Association des blessés militaires.

Les publicités facultatives seront publiées par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

Les 6 heures d'Endurance Tout terrain de l'Orléanais se dérouleront sur le circuit de La Grémuse à ARDON route d'OLIVET (terrain militaire). Il est long de 4 km-

Le circuit n'est pas permanent.

L'accès au circuit se fait par la sortie autoroute A71 « Olivet » ou par la RN20 (fléchage jusqu'au circuit)

6.2.P DOUBLURE

Il n'est pas organisé de course en doublure.

6.3.P ZONE DES STANDS

Accès des véhicules d'assistance aux stands :

A partir du vendredi 25 juin à midi, sauf de 22h à 7h.

La zone des stands devra être libérée au plus tard le lundi 28 juin à 10h.

Le véhicule d'assistance (maxi 1), le véhicule de course et les auvents, tentes, etc... ainsi que la zone d'intervention sur la voiture de course devront être insérés dans la surface attribuée. Le véhicule d'assistance (maxi 1) présent à l'intérieur du stand devra être stické au numéro du concurrent à l'aide des autocollants fourni par l'organisateur. Aucun véhicule ne sera toléré, même pendant l'épreuve, en dehors de la surface du stand attribué au concurrent. Les <u>remorques de transport des voitures de course</u> seront stockées dans la zone prévue à cet effet.

La vitesse dans la zone des stands sera limitée à 20km/h.

La circulation de tout véhicule dans les stands et ses abords doit être conforme aux règles de savoir vivre. Des contrôles de vitesse seront effectués par un officiel muni d'un radar.

L'utilisation de drone doit obligatoirement faire l'objet d'une demande à l'organisateur.

Tous les déchets appartenant aux stands devront être enlevés et/ou déposés par leur propriétaire dans la benne prévue à cet effet, dès qu'il quittera l'enceinte du circuit, sauf les déchets interdits que le concurrent devra emporter avec lui.

Identification des stands:

Selon règles spécifiques endurance tout terrain.

6.5.P. PARC CONCURRENTS

La surface allouée à chaque concurrent sera au maximum de 72m² (6m x 12) pour une voiture et 36 m² (3m x 12) par voiture supplémentaire.

Le véhicule d'assistance, la voiture de course et la structure devront être dans cette surface (cf art 6.3P)

6.5.1.2.P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera situé devant le car podium.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à proximité de l'affichage. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 71 43 56 75 et 06 79 53 02 69.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain.

7.1.P ESSAIS

7.1.1.P Essais chronométrés

Horaires: de 14h30 à 16h

7.1.2.P Essais qualificatifs

Horaires: de 16h30 à 18h

Le pilote désigné s'élancera par catégorie en départ lancé de minute en minute, pour un tour chronométré.

7.2.P BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à 26 juin 2021 à 13h30.

Si le protocole sanitaire le nécessite, le briefing oral sera remplacé par un briefing écrit avec émargement

7.3.P COURSE

Course de 10h à 16h

7.5.P Ravitaillement

Conforme au championnat de France d'endurance tout terrain.

En dehors des phases de roulage (essais + course), l'accès au parc de ravitaillement est autorisé uniquement en présence des commissaires chargés de la surveillance dans les horaires suivants :

- Samedi 26 juin : de 11h à 12h et de 14h à 19h
- Dimanche 27 juin : de 8h à 16h30

Passé ces horaires l'accès n'est plus autorisé.

Rappel : L'accès à la zone de ravitaillement est interdit pendant la procédure de départ

7.6.P PARC FERME FINAL

Le parc fermé final sera situé sur le circuit après la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8.P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

La circulation sur la voie publique ou en dehors de l'enceinte du circuit « Off Road » est strictement interdite. Le pilote engagera sa responsabilité et celle de son équipe. Il assumera toutes les conséquences de son infraction. Tout manquement à cette règle pendant l'épreuve sera sanctionné par la disqualification du meeting comme prévu à l'article PENALITES des règles spécifiques Endurance Tout Terrain. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Conforme au championnat de France d'endurance tout terrain.

ARTICLE 10.P PRIX-COUPES

10.1.P. COUPES

- Un trophée ou une coupe sera remis par équipe sur la base du classement final de chaque catégorie. L'équipe classée qui ne se présentera pas perdra le bénéfice de son trophée ou coupe.
- Deux coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

REGLEMENT PARTICULIER ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2021

10.4.P REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 27 juin 2021 sur le circuit, environ 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 17

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 à poudre de 6kg Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 2 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un local médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☒ oui ☐ non

Une équipe d'extraction est-elle prévue ☐ oui ☐ non

ARTICLE 12.P DIVERS

Règlement du Challenge des organisateurs des 6H TT (Bordeaux, Santerre et Orléanais) en annexe



2021

ARTICLE 1- ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES ORGANISATEURS DES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN AO6 Avec le concours de

Le Team KRISLANDER représenté par Christian LANTRES, le TEAM BOUT'S représenté par Patrick BOUTRY et l'A.S.A. du Loiret représentée par Gilles ROUX, organise pour les engagés en 6 heures d'endurance tout terrain un CHALLENGE dénommé **CHALLENGE des 6 heures ETT.** Ce dernier porte sur les épreuves suivantes inscrites au championnat de France de la discipline endurance tout terrain, de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA)

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE BORDEAUX 6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE 6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS

Article 2 – ELIGIBILITE

Tous les concurrents engagés et admis au départ participent au challenge.

Pour être classés à ce challenge et recevoir le trophée, ils doivent impérativement avoir participé aux trois épreuves. Tout engagé aux trois épreuves ayant fait l'objet d'une disqualification ou d'une exclusion sur l'une des trois courses sera exclu du Challenge. Si une épreuve est annulée, le challenge se fera sur la totalité des épreuves restantes ; si une épreuve venait à s'ajouter, il y aurait un joker sur le plus mauvais résultat.

Article 3 – CATEGORIES

Cinq challenges sont mis en place: T1A/T3 (classes 1A, 1B et S) confondus, T2/T2B/T2B+ confondus, T1B, SSV et Féminines.

Article 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Classement	1 er	2 ème	3 ème	4 ème	5 ème	6 ème	7 ème	8 ème	9 ème	10 ème
POINTS	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 5 – CLASSEMENTS

Le challenge portera sur les épreuves des 6 heures d'endurance tout terrain des adhérents à AO6.

En cas d'ex æquo au nombre de points, les concurrents seront départagés sur le meilleur tour chrono des 6 heures tout terrain de l'Orléanais ou de la dernière épreuve de 6 heures de l'année adhérente à AO6.

Article 6 – REMISE DES CHALLENGES

La remise des trophées-challenges aura lieu sur le circuit de la dernière épreuve des 6 heures de l'année adhérente à AO6. Les organisateurs de ce challenge se réservent le droit de modifier ou de supprimer ce challenge en cas d'annulation ou de report d'épreuves ou en cas de force majeure.

Article 7 – TIRAGE AU SORT

Seuls pourront participer au tirage au sort des engagements gratuits sur 2022 les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des organisateurs adhérents à AO6 en 2021.

Un seul engagement gratuit par épreuve organisée en 2021 sera pour 2022 quel que soit le nombre d'engagés supérieur à 35 par épreuve. Pour être valable, toutes les épreuves 2021 devront avoir un nombre d'engagés supérieur à 35. Si parmi les 3 épreuves inscrites l'une d'entre elle n'atteint pas 35 concurrents inscrits et admis au départ le tirage au sort n'aura pas lieu.

Ce tirage au sort sera effectué parmi les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des 6 heures adhérentes à AO6, tous groupes confondus.

Article 8 – NOUVEL ORGANISATEUR

Si d'autres organisateurs de 6 heures d'endurance tout terrain rejoignent l'AO6 en cours d'année 2021 en organisant une épreuve, ils pourront participer au challenge dans les conditions énoncées ci-dessus en respectant l'attribution des engagements pour 2022.

Article 9 - POLE POSITION

A chaque épreuve de 6 heures il sera remis un trophée au concurrent ayant réalisé la pole position lors de la remise des prix même si celui-ci ne figure pas au classement final.

Article 10 – COMPLEMENTS

Seule l'AO6 regroupant les organisateurs est compétente en cas de litige. Les engagements gratuits tirés aux sorts en 2019 non utilisés en 2020 sont reportés sur 2021.